



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des Utilisations Pacifiques de l'Espace Extra- Atmosphérique des Nations unies

Sous-Comité scientifique et technique

60^{ème} session
(Vienne, 6 – 17 Février 2023)

Point 17 – « ciels sombres et silencieux »

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers collègues,

La délégation française souhaite saluer la reconduction lors de cette 60^{ème} session du Sous-comité Scientifique et Technique du point d'agenda relatif aux actualités autour de la préservation des « ciels sombres et silencieux ».

Compte tenu des intérêts scientifiques, industriels et même culturels en jeu, la délégation Française perçoit de manière favorable le maintien à l'avenir d'échanges réguliers sur cette question. Ces échanges tenus dans le

cadre du CUPEEA et de notre sous-comité, peuvent permettre de mieux caractériser les problèmes créés et de favoriser l'émergence de solutions acceptables permettant de limiter, autant que possible, les nuisances optiques et radios, que le déploiement des méga constellations fait peser sur les activités scientifiques menées depuis la terre.

Monsieur le Président,

La France a pris connaissance avec la plus grande attention des propositions de créer un groupe d'expert en charge d'analyser globalement les enjeux liés aux ciels sombres et tranquilles.

Ma délégation soutient le principe de la création d'un tel groupe. Permettez-moi, en complément, de porter à votre attention, ainsi qu'à celle des autres délégations, les remarques suivantes :

- Comme dans le cadre d'autres enceintes de travail tenues sous l'égide de notre Sous-Comité, le plan de travail de ce groupe d'expert ainsi que les livrables attendus devront faire l'objet d'une discussion spécifique au moment du lancement de ses travaux et ces éléments devront être validés par le sous-comité ;
- La délégation française souhaiterait par ailleurs obtenir de la part du Secrétariat du Bureau des Affaires Spatiales, une clarification sur le cadre juridique régissant les travaux des groupes d'expert ;

- Comme cela l'a déjà été mentionné dans des documents de travail préparatoires, les compétences respectives de l'IUT et du CUPEEA devront être respectées lors des travaux du groupe d'expert ;
- Enfin, ma délégation souhaite tout particulièrement insister sur la nécessité d'encourager l'émergence d'une discussion d'experts, inclusive et représentative de la diversité de la communauté spatiale internationale. Dans cet objectif, les Etats intéressés devront disposer du temps nécessaire pour sensibiliser à une échelle nationale leurs communautés scientifiques et industrielles à la création de ce groupe d'expert. Afin de disposer du temps nécessaire pour organiser ces discussions préparatoires, les travaux du groupe d'expert ne devront pas débiter avant le prochain Sous-comité scientifique et technique de février 2024. La France envisage à titre d'exemple d'employer l'année 2023 afin d'organiser plusieurs rencontres entre astronomes et industriels sur le modèle de pratiques déjà mises en œuvre par d'autres Etats membres de ce Comité;

La délégation française reste à la disposition de toutes les délégations et des observateurs intéressés afin de poursuivre cette discussion. Vous pourrez compter sur le soutien de la France pour soutenir les travaux du sous-comité sur les ciels sombres et tranquille, notamment en veillant à garantir leur caractère inclusif.

Je vous remercie./.

